

Séance extraordinaire du 16 février 2016

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 16 février 2016, à 13 h, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Sylvain Lavoie André Fortin
 Richard Lapointe Evans Potvin
 Lévis Duchesne
Est absent : Martin Voyer

sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : Le greffier, Mario Bouchard
 La directrice générale Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

A 13 h, monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. 31.02.2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlement d'emprunt n° 101-2010.
4. Résolution de concordance – Règlement d'emprunt n° 101-2010.
5. Résolution de courte échéance – règlement d'emprunt n° 101-2010.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 32.02.2016 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – RÉGLEMENT D'EMPRUNT N° 101-2010

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 101-2010, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} mars 2016, au montant de 2 222 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque	98,62100	211 000 \$	1,30000	2017	2,41694 %

nationale inc.		217 000 \$	1,55000	2018	
		223 000 \$	1,75000	2019	
		229 000 \$	2,00000	2020	
		1 342 000 \$	2,15000	2021	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,35600	211 000 \$	1,35000	2017	2,43817 %
		217 000 \$	1,50000	2018	
		223 000 \$	1,75000	2019	
		229 000 \$	1,90000	2020	
		1 342 000 \$	2,10000	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,34300	211 000 \$	1,25000	2017	2,44035 %
		217 000 \$	1,60000	2018	
		223 000 \$	1,70000	2019	
		229 000 \$	1,90000	2020	
		1 342 000 \$	2,10000	2021	

Considérant que l'offre provenant de Financière Banque nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 222 000 \$ de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix soit adjugée à la Financière Banque nationale inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire, monsieur Lawrence Potvin et la directrice générale et trésorière, madame Marie-Hélène Boily soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et trésorière, madame Marie-Hélène Boily à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

4. 33.02.2016 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – RÉGLEMENT D'EMPRUNT N° 101-2010

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 222 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
101-2010	837 800 \$
101-2010	1 384 200 \$

Considérant que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant

À 13 H 15, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier